

Ecole maternelle La Nonette
Avenue du 18 juin 1940
60560 Orry la ville
03 44 69 00 09
ce.0601791W@ac-amiens.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019

Présents :

- Monsieur Henri Herry, maire
- Monsieur Lejeune, maire adjoint chargé des écoles
- Mesdames Bettembourg, Dilmen, Dias, Messieurs Baijot et Deguignet, représentants des parents d'élèves
- Mesdames Baudot, Delannoy, Laloux, ATSEM
- Mesdames Cuisinier, Henriet, Kozicki, Pelletier et Lurois, enseignantes.

Excusées : Mesdames Hastir et Savides, représentantes des parents d'élèves

PRESENTATIONS

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE :

Composition :

Le conseil d'école, présidé par le chef d'établissement, est composé :

- De l'ensemble des maîtres affectés à l'école
- Du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- Des représentants des parents d'élèves en nombre égal au nombre de classes de l'école
- Du délégué départemental de l'Education nationale chargé de visiter les écoles.

Membres supplémentaires :

Assistent de droit aux séances de conseil, l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription.

Peuvent y assister également avec voix consultatives :

- L'équipe médicale scolaire
- Les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique
- Les assistantes sociales
- Les agents spécialisés de l'école maternelle

Les compétences du conseil d'école :

Le conseil d'école sur proposition du directeur d'école

- Vote le règlement intérieur de l'école
- Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis

et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur :

- Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- Les activités périscolaires ;
- La restauration scolaire ;
- L'hygiène scolaire ;
- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du conseil d'école.

- En fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école.
- Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives et culturelles.
- Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes d'ouverture de l'école.

Prochains conseils d'école prévus les vendredis 6 mars et 5 juin.

REGLEMENT SCOLAIRE :

Le règlement scolaire a été adopté à l'unanimité et signé par chacune des personnes présentes.

EFFECTIFS :

Actuellement, nous avons **111 élèves** : dont 34 PS, 42 MS et 35 GS

Pour l'année 2020-2021, nous prévoyons : 34 PS, 34 MS et 42 GS ; ce qui fait **110 élèves**

En 2018, nous avons 26.naissances domiciliées + 7 petits frères ou petites sœurs.

Monsieur Herry nous informe que 62 logements, avenue du 18 juin 1940 ainsi que des pavillons de la SNCF, rue d'Hérivaux devraient être livrés en février 2020. D'autres logements seront aménagés à la place de l'ancienne école coréenne et seront prêts en mars 2021. Il y aura également 3 pavillons, rue de la gare à la place de l'ancienne maison de retraite.

Pour l'instant, nous n'avons aucune information quant au nombre d'enfants susceptibles d'être scolarisés dans la commune puisqu'il s'agit de logements locatifs.

Mme Dias interroge Monsieur le maire pour savoir si un nouveau centre de loisirs risque de voir le jour suite aux arrivées d'enfants dans la commune. Monsieur Herry explique que ce n'est pas prévu.

BILAN FINANCIER DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE (voir document joint)

LA COUR DE RECREATION :

Nous souhaiterions que la cour soit remise en état avec des aménagements adaptés aux jeunes enfants, qu'une réfection soit réalisée.

Le béton lavé n'est pas pratique. Les enfants se blessent lorsqu'ils tombent. Il se cachent derrière les talus, montent sur les bâches qui se détachent.

Messieurs Herry et Lejeune proposent, s'il reste du budget, de gratter le béton lavé et de poser de l'enrobé. Un grillage pourrait être installé autour du talus pour faciliter le déroulement de la récréation.

Monsieur Lejeune envisage de faire passer un artisan spécialisé dans les aménagements de cour pour un devis.

Les représentants des parents d'élèves ainsi que les enseignantes seraient favorables à un aménagement de la cour : circuit de voitures...

ANIMATIONS PASSEES ET A VENIR :

Mardi 8 octobre, Monsieur Darny nous a présenté : Le secret du jardin de clément (4, 20 euros par enfant financés par la coopérative scolaire).

Mardi 19 novembre, prises de vues (photos de classe et photos individuelles).

Mardi 17 décembre, spectacle à l'école pour le Noël des enfants, offert par la commune : Violette et la mère Noël (7,59 euros par enfant). Merci !

Normalement, le père Noël passera voir les enfants avant les vacances.

QUESTIONS DIVERSES :

Les enseignantes remercient la municipalité pour l'équipement en tablettes, ordinateurs portables et vidéo projecteur.